

PRE-0017_B
RECUEIL DE PRÉVENTION NOVAXIOM / COVID-19

03/09/2020



HISTORIQUE DE VERSION

Version	Date de la version, libellé et paragraphe des modifications
A	Le 29/05/2020 Création du document
B	Le 03/09/2020 Mise à jour suite à la publication du « Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 » du 31/08/2020, à l'évolution de certaines consignes, à l'intégration d'un protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés Les modifications sont matérialisées par du texte bleu (ajouts ou suppressions, ces dernières étant barrées)

INTRODUCTION



Une nouvelle maladie est apparue il y a quelques mois, la Covid 19.
Elle est provoquée par un coronavirus, appelé SARS-CoV-2 .

C'est une épidémie puisqu'elle s'est développée progressivement à partir d'un premier cas ou de quelques cas jusqu'à une diffusion dans l'ensemble de la population.

A ce jour, le pic épidémique semble avoir été franchi en France mais la circulation du virus existe toujours et beaucoup d'inconnues demeurent encore (influence de la saisonnalité, évolution possible du virus,...).

Sans traitement efficace et vaccin à ce jour, il convient donc d'apprendre à vivre et donc à travailler en intégrant ce risque dans notre vie quotidienne.

Différents moyens de prévention existent pour éviter d'être contaminés ou d'être vecteurs de contamination, vous les trouverez ci-après; pour la plupart ils vous protégeront de la Covid 19 mais également d'autres maladies puisque beaucoup se transmettent de la même façon.

SOMMAIRE

Introduction

1. La maladie Covid-19
2. **Consignes générales**
 - a. Port du masque
 - b. Mesures barrières et distanciation
3. Consignes sur sites clients
4. Consignes au siège NX

Annexe 1: Le lavage des mains

Annexe 2: Le port du masque

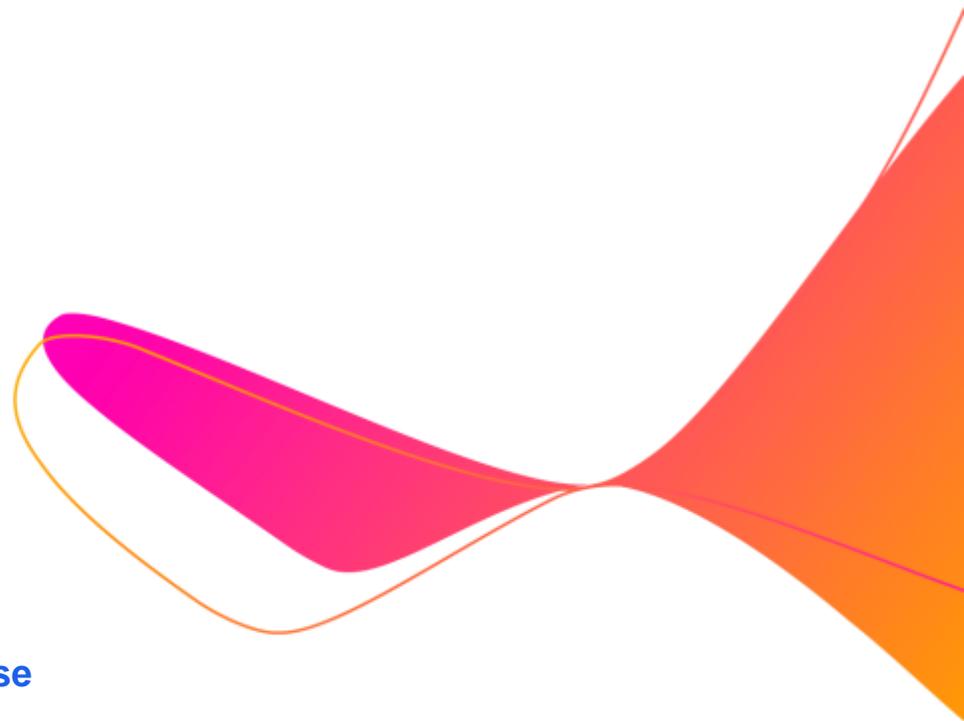
Annexe 3: Nettoyage et désinfection

Annexe 4: Attention au port des gants

Annexe 5: Procédure de prise en charge et de reprise

Annexe 6: En savoir plus

Conclusion



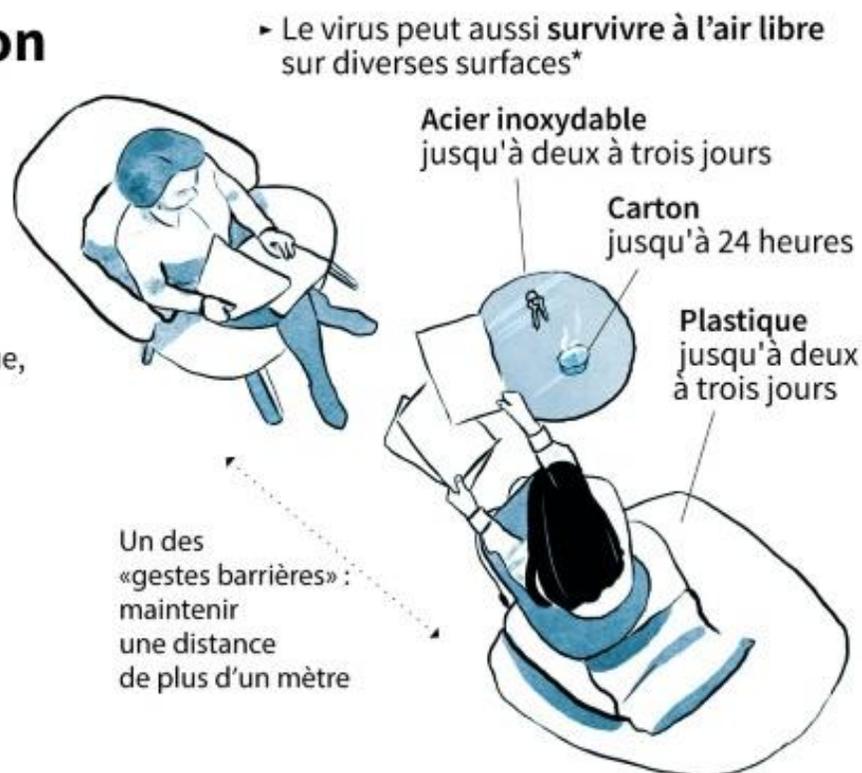
1. LA MALADIE COVID-19

a. TRANSMISSION

La transmission se fait essentiellement par les voies aériennes mais elle peut également être manuportée, les surfaces (matérielles ou humaines) étant vecteurs

Covid-19 : la transmission

- ▶ Le virus se transmet essentiellement par voie respiratoire et contact physique
- ▶ Quand une personne atteinte tousse ou éternue, elle projette de **petites gouttelettes** contenant le virus
- ▶ Un porteur asymptomatique ("sain") est aussi susceptible de transmettre la maladie



© AFP Sources : OMS, NEJM.

*durée théorique en conditions expérimentales

Et dans l'air ?

Selon une étude, le SARS-CoV-2 peut survivre pendant trois heures sous la forme de particules suspendues dans l'air ("aérosol")

Les chercheurs ont projeté pour cela le virus dans l'air par nébulisation (une sorte de vaporisateur)

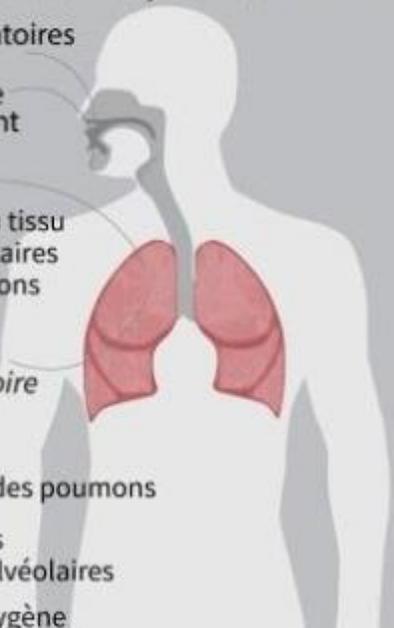
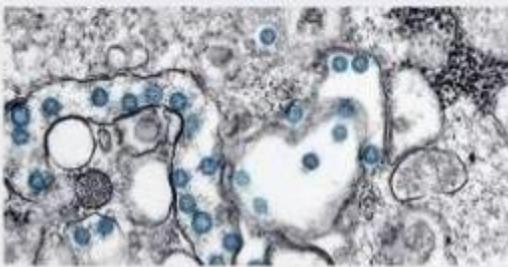
Mais on ne peut absolument pas en déduire que le coronavirus contamine des gens en restant suspendu dans l'air après qu'un malade a toussé

1. LA MALADIE COVID 19

b. SYMPTÔMES

Les principaux symptômes du Covid-19

Ils continuent d'être mis à jour au fur et à mesure de la publication des études

Le plus souvent	Aussi	Graves
<p>Fièvre</p> <p>Toux sèche</p> <p>Fatigue</p> 	<p>Maux de tête</p> <p>Conjonctivite</p> <p>Congestion nasale</p> <p>Écoulement nasal</p> <p>Essoufflement</p> <p>Perte du goût ou de l'odorat</p> <p>Mal de gorge</p> <p>Douleurs musculaires</p> <p>Diarrhée</p> <p>Éruption cutanée, ou décoloration sur les doigts ou sur les orteils</p>	<p>Environ 20% des cas, pour la plupart des personnes âgées ou avec des maladies déjà existantes</p> <p>Difficultés respiratoires</p> <p>Perte de la parole ou du mouvement</p> <p><i>Pneumonie</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Gonflement du tissu des sacs alvéolaires dans les poumons <p><i>Syndrome de détresse respiratoire aigüe (SDRA)</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Inflammation des poumons• Fuite de fluides dans les sacs alvéolaires• Transport d'oxygène limité vers les organes 
 <p>Image de microscope électronique du 1^{er} cas confirmé de Covid-19 aux États-Unis. Source : CDC</p>		

- ▶ Certaines personnes infectées par le SARS-CoV-2 ne présentent aucun symptôme
- ▶ Beaucoup des symptômes légers sont similaires à ceux d'autres maladies courantes
- ▶ Environ 80 % se rétablissent sans traitement particulier
- ▶ Taux de mortalité selon différentes études de 0,37% à 3,8%

© AFP Sources : OMS, NHS, CDC, ecdc.europa.eu, New Scientist

2. CONSIGNES GÉNÉRALES

Les consignes ci-après concernent l'ensemble des salariés; **avant de vous rendre sur votre lieu de travail** assurez-vous d'avoir connaissance des consignes spécifiques et de pouvoir les appliquer (sites clients, transports, locaux Novaxiom,...)

a. PORT DU MASQUE

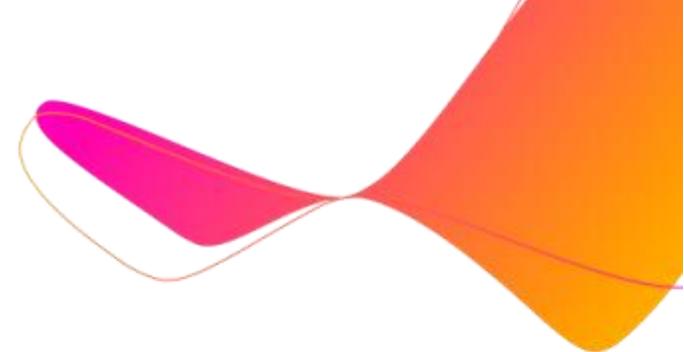
Extrait du protocole national (https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise_31_aout_2020.pdf):

« Suite à l'actualisation des connaissances scientifiques sur la transmission du virus par aérosols et compte tenu des recommandations du HCSP en date du 28 août 2020, **le port du masque grand public est systématique au sein des entreprises dans les lieux collectifs clos**. Il est associé au respect d'une distance physique d'au moins un mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières, ainsi que du nettoyage, de la ventilation, de l'aération des locaux et la gestion des flux de personnes. »

Nous continuerons donc à vous équiper en masques chirurgicaux (et en gel hydroalcoolique).

Nous privilégions ces masques pour différentes raisons malgré l'inconvénient de l'usage unique:

- Le confort et la respirabilité,
- La bonne capacité de filtration: $\geq 95\%$ vs respectivement $\geq 90\%$ et 70% pour les masques grand public « grand public » à usage non sanitaire Catégorie 1 et 2,
- L'absence d'entretien et la facilité de maîtrise de la durée de vie.



2. CONSIGNES GÉNÉRALES

a. PORT DU MASQUE

Le port du masque est systématique au sein des entreprises à compter du 01/09/2020 à minima dans les lieux collectifs clos mais:

- L'absence de port peut-être autorisée dans un bureau individuel (c'est le cas au siège Novaxiom). En principe un masque enlevé ne doit pas être réutilisé; en cas de réutilisation (<4h), le bon sens soit préservation de l'intégrité quand il n'est pas porté (posé à plat sur face externe), mains propres et désinfectées pour manipulation.



- Certaines dérogations peuvent être accordées en fonction des métiers ou de la zone géographique définie par le taux d'incidence et en fonction des infrastructures; elles sont décrites dans le protocole national (synthèse en Annexe 4 du protocole). La circulation du virus étant évolutive, pour connaître le taux d'incidence de votre zone (et donc niveau et couleur), cf: <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>

Compte tenu de la complexité de ce dernier point, **attendre une information écrite en cas d'éventuelle dérogation** (et la transmettre à activites@novaxiom.fr)

2. CONSIGNES GÉNÉRALES

b. MESURES BARRIÈRES ET DISTANCIATION

Les consignes ci-après concernent l'ensemble des salariés; **avant de vous rendre sur votre lieu de travail assurez-vous d'avoir connaissance des consignes spécifiques et de pouvoir les appliquer (sites clients, transports en commun, locaux Novaxiom,...)**

- Rester à son domicile si on ne se sent pas bien (prévenir le client et/ou l'employeur),
- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer,
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable,
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche,
- Se laver les mains à l'arrivée dans les locaux, avant et après être passé aux toilettes et toutes les 2h à minima ([cf. procédure de lavage des mains](#)),
- Aérer régulièrement les bureaux (toutes les 2h) et les salles de réunion si impératives (après utilisation, 20 minutes),



2. CONSIGNES GÉNÉRALES

b. MESURES BARRIÈRES ET DISTANCIATION

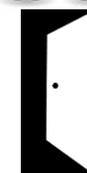
- Respecter une distance minimale d'un mètre avec les autres (si possible à minima une surface de 4m²),
- ~~En cas d'impossibilité ponctuelle de respecter cette distance, porter un masque chirurgical (cf. port du masque),~~
- En cas d'impossibilité **plus** soutenue de respecter cette distance, ne pas intervenir sans accord du SSE
- Privilégier les transports individuels aux transports en commun (éviter le covoiturage, sinon mettre un masque, aérer le véhicule et se mettre en diagonale), ~~Eviter les transports en commun,~~
- Eviter le covoiturage dans le cadre de déplacements professionnels sinon mettre un masque, aérer le véhicule et se mettre en diagonale
- Désinfecter régulièrement les surfaces à l'aide d'un produit répondant à la norme virucide EN14476 (notamment si équipements partagés, désinfecter avant et après)



2. CONSIGNES GÉNÉRALES

b. MESURES BARRIÈRES ET DISTANCIATION

- Ne pas se prêter de matériel (EPI, outils, stylos,...),
- En cas de symptômes sur le lieu de travail, mettre un masque, prévenir, s'isoler et respecter la procédure associée (cf. [procédure générale p13 et 14 du protocole national et procédures particulières clients ou procédure particulière Novaxiom en Annexe 5](#))
- Baisser la lunette et l'abattant des WC avant de tirer la chasse,
- Eviter tout regroupement ou rassemblement inutile ou station prolongée dans un espace commun et confiné ([téléphoner dehors](#)),
- Quand c'est possible, laisser les portes ouvertes
- Jeter les masques, mouchoirs, lingettes,... dans une poubelle dédiée aux déchets potentiellement contaminés
- Aérer régulièrement les bureaux (toutes les 2h) et les salles de réunion si impératives (après utilisation, 20 minutes),



3. CONSIGNES SUR SITES CLIENTS

Chaque client a ses propres consignes, **en complément de celles du « Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 » du 31/08/2020**, puisque celles-ci sont adaptées à la configuration des locaux, aux infrastructures, aux choix du chef d'établissement, aux spécificités des activités...

Toutefois, quelques points clés sont à prendre en compte, en complément des consignes générales du chapitre précédent:

- Participer ou prendre connaissance du Plan de Prévention **et de ses avenants si applicable**, incluant les risques liés au Covid-19 avant d'intervenir,
- **S'assurer d'avoir connaissance du protocole de prise en charge en cas de symptômes au travail et du référent Covid du site.**
- Vérifier que l'ensemble des mesures qui vous concernent sont applicables et que vous possédez l'ensemble du matériel et des EPI nécessaires à votre intervention, sinon contacter votre Responsable d'Activités avant d'intervenir,
- N'oubliez pas de faire la même chose pour les autres risques qui ne sont pas à négliger; pour rappel une ADR préliminaire au PDP est indispensable,
- Une autorisation de votre Responsable d'Activités ou du service SSE est indispensable à toute reprise d'activités sur des sites clients et une Fiche d'Intervention, signée par le client, est nécessaire en cas de déplacement hors site principal,
- Se laver les mains à l'arrivée dans les locaux, avant et après être passé aux toilettes et toutes les 2h à minima (**cf. procédure de lavage des mains**),



3. CONSIGNES SUR SITES CLIENTS

En complément, en cas de déplacement (donc hors site principal):

- ~~Vérifier que vous êtes munis des documents réglementaires exigibles (quittance, attestation de déplacement employeur, papiers d'identité ...)~~
- ~~Privilégier les déplacements à la journée; tout déplacement plus long sera traité au cas par cas,~~
- Si vous utilisez un véhicule de location, le désinfecter à minima avant et après utilisation (clés, volant, commodo, levier de vitesse, poignées de portes,...)
- De préférence , apporter son propre repas et le prendre à l'extérieur en évitant les réfectoires,



4. CONSIGNES AU SIÈGE NX

Certaines spécificités et consignes associées s'appliquent au siège car une partie des locaux est partagé avec d'autres sociétés et parce que notre effectif et par conséquent notre répartition au sein des locaux n'est pas figé.

Des masques chirurgicaux, du gel hydroalcoolique et ~~des lingettes imprégnées~~ ou des produits virucides ~~seront mis~~ sont à disposition au siège.

Les consignes ci-dessous, en complément des consignes du chapitre 2, sont donc relatives aux locaux partagés et aux locaux propres NX:

- Avant d'intervenir:
 - Pour les consultants, prendre contact avec votre Responsable d'Activités; ils s'organiseront avec Philippe Duret, **réfèrent Covid au sein des locaux NX**, et vous serez informés de la possibilité de vous rendre au siège et des conditions de votre venue (notamment accueil Covid à la 1^{ère} visite),
 - Pour les fonctions support, tenir votre planning Novagest à jour selon mail du 22/06/2020 et au besoin, vérifier avec Philippe Duret, **réfèrent Covid au sein des locaux NX**, qu'il n'y aura pas de sureffectif.
- Avant de rentrer dans l'immeuble, porter un masque chirurgical et ce pendant toute la durée de votre présence dans les locaux (cf. port du masque),
- Chez vous ou à votre arrivée ou à tout moment de la journée, une prise de température est préconisée; la 1^{ère} salle à gauche en entrant au CDC est équipée pour cette prise de température et l'isolement en cas de symptômes Covid-19 (voir procédure Novaxiom en Annexe 5),



4. CONSIGNES AU SIÈGE NX

- Avant de rentrer dans un bureau ou une plate-forme ou une salle de réunion, vérifier que la capacité maximale indiquée sur la porte n'est pas déjà atteinte,
- Jeter ses déchets potentiellement contaminés (masques, lingettes, mouchoirs,...) dans la poubelle dédiée aux « déchets Covid »; 3 poubelles à pédale réparties et identifiées dans les locaux,
- Afin d'assurer la désinfection au sein de nos locaux, des sprays virucides sont à disposition. En effet, compte tenu de la fréquence élevée de désinfection nécessaire pour éviter une contamination:
 - Chacun est responsable de la désinfection de son poste de travail (à minima une fois/jour): bureau, téléphone, matériel informatique, meubles de rangements utilisés, poignées de porte du bureau,...
 - Chacun est responsable de la désinfection du matériel commun avant et après utilisation (imprimante, poignées de porte, interrupteurs,...),
 - L'organisateur d'une réunion (~~à éviter~~) aura en charge la désinfection de la salle et l'aération de celle-ci,



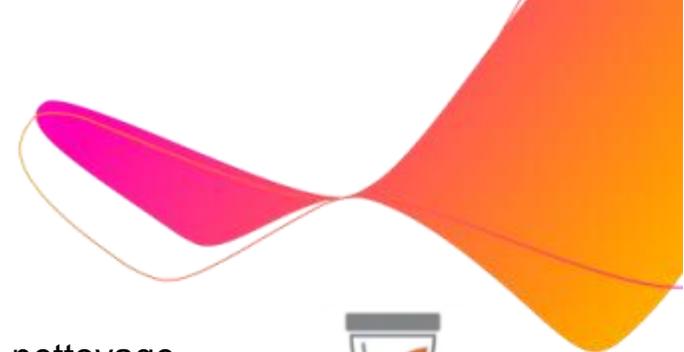
4. CONSIGNES AU SIÈGE NX

- Lors du nettoyage hebdomadaire, le bureau doit être libéré; une fois que le nettoyage est terminé, attendre que le sol soit sec pour le réintégrer,
- **L'accès à la salle de pause est à nouveau autorisé avec les conditions suivantes:**
 - Se désinfecter les mains avant d'entrer à l'aide du distributeur de gel hydroalcoolique à gauche de la porte,
 - Ne pas rester sur place après s'être servi (lieu clos et confiné et absence de masque pour boire),
 - Ne pas partager de denrées,
 - Ne pas utiliser le micro-onde, utilisation des réfrigérateurs autorisé,
 - **Etre vigilant sur l'absence de contact entre contenant et fontaine à eau, machine à café et robinet.**

Du matériel de désinfection est à disposition dans la salle; chacun est responsable de son utilisation.

Par conséquent, pas de repas en salle de pause, privilégier de le prendre à l'extérieur, ou exceptionnellement l'amener et le manger à son bureau à distance des autres.

- La salle de pause ne sera plus dédiée à la « quarantaine » des colis et sacs-poubelles déchets Covid, c'est la 1^{ère} salle de formation du CDC à droite en entrant qui le sera. Se référer à l'affichage car évolution possible en fonction des besoins.



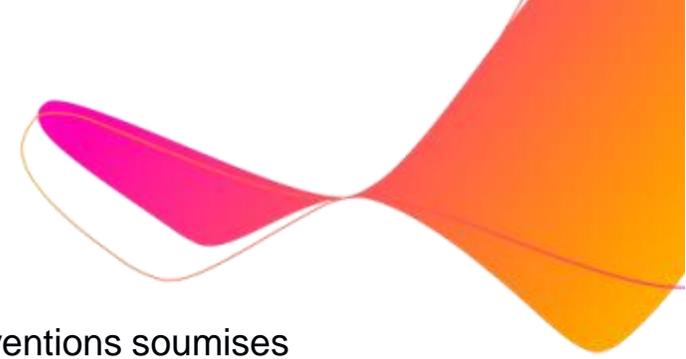
4. CONSIGNES AU SIÈGE NX

- L'utilisation de la climatisation est interdite, [sauf autorisation du référent Covid \(au cas par cas\)](#)
- Les consignes en cas de départ de feu et/ou d'alarme sont inchangées; elles sont affichées et intégrées au livret d'accueil « PRE-0016_A Livret d'accueil Novaxiom » mis à disposition sur [Novaweb](#).
- Concernant les livraisons ou la remise de courriers:
 - Le visiteur sera accueilli dans le hall par son interlocuteur puis accompagné si nécessaire et s'il est équipé d'un masque,
 - Les colis seront mis en quarantaine [dans la PF de formation dédiée](#),
- Concernant la venue des autres personnes extérieures à la société, le registre papier est remplacé par un registre informatique (tâche 8282), renseigné par la personne visitée,



4. CONSIGNES AU SIÈGE NX

- Concernant la venue de personnes extérieures à la société pour des interventions soumises à PDP (travaux ou récurrence):
 - Un nouveau PDP ou un avenant à un PDP existant devra être organisé, réalisé et diffusé avant intervention,
 - A minima, les consignes sanitaires, la configuration des locaux, la conduite à tenir en cas de symptômes Covid ou en cas d'alarme seront rappelés juste avant la 1^{ère} intervention,
- Concernant la venue de personnes extérieures à la société pour des interventions non soumises à PDP (entretien, audit,...):
 - Les consignes principales (port du masque, attente dans le hall,...) seront communiquées avant leur venue,
 - Le visiteur sera accueilli dans le hall par son interlocuteur (ne pas ouvrir quand quelqu'un d'extérieur sonne) puis accompagné,
 - En fonction de la nature de de cette visite, une analyse de risque pourra être nécessaire avant visite (pas pour un entretien); se rapprocher du service SSE en cas de doute
 - A minima, les consignes sanitaires, la configuration des locaux, la conduite à tenir en cas de symptômes Covid ou en cas d'alarme seront rappelés ou précisés à leur arrivée,



ANNEXE 1: LE LAVAGE DES MAINS

Source Santé Publique France



Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains, paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts et les ongles



Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

ANNEXE 2: LE PORT DU MASQUE

Comment mettre son masque	Comment retirer son masque
 <p>1 Bien se laver les mains</p>	 <p>1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques</p>
 <p>2 Mettre les élastiques derrière les oreilles</p>	 <p>2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter</p>
<p>ou</p>  <p>3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou</p>	<p>ou</p>  <p>4 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min</p>
 <p>3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher</p>	 <p>3 Bien se laver les mains à nouveau</p>

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

I Ce qu'il ne faut pas faire



Porter son masque sous le nez ou juste au niveau du nez.



Avoir le menton découvert.



Toucher son masque une fois qu'il est en place.



Descendre le masque sous le menton.



Réutiliser le masque après l'avoir enlevé.

ANNEXE 3: NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Source INRS

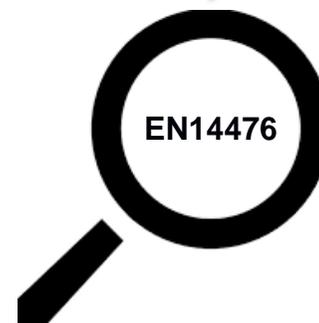
Le nettoyage, effectué par essuyage avec un produit contenant un tensioactif, permet d'éliminer les matières grasses, les poussières etc. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif peut également solubiliser les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces tensioactifs se trouvent dans les savons, les dégraissants, les détergents, les détachants, les lessives, les produits pour vaisselle habituellement utilisés.

Lorsqu'elle est nécessaire, la désinfection est effectuée en complément du nettoyage. Elle se réalise avec des produits contenant au moins une substance testée pour sa capacité à diminuer de façon importante le nombre de micro-organismes présents au moment de l'opération. Pour qu'un produit puisse revendiquer une activité virucide, il doit répondre aux tests décrits dans la norme **NF EN 14476**.

Des études ont mis en évidence que les substances suivantes avaient une activité contre les Coronavirus humains :

- hypochlorite de sodium (eau de Javel) à 0,1 % de chlore actif
- peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) à 0,5 %
- éthanol à 70 %
- isopropanol (ou butan-2-ol) à 70 %.

 **Dès lors que vous utilisez des lingettes imprégnées ou du gel hydroalcoolique ou tout autre produits dans le but d'éliminer la présence potentielle ou avérée du virus SRAS-CoV-2 , vérifier qu'il est conforme à la norme NF EN 14476.**



ANNEXE 3: NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Source ZINFOS974

Brûlures avec du gel hydroalcoolique:

Des cas d'accidents de brûlures aux mains du 1er et 2eme degré ont été rapportés lors de contacts avec une surface métallique chargée électrostatiquement en raison de l'évaporation de l'alcool dont les vapeurs sont très facilement inflammables.

La flamme est quasi invisible et la brûlure n'est ressentie qu'au bout de 15 à 20 secondes. Dès lors que les mains sont sèches (évaporation terminée), le risque est écarté.

Une prudence toute particulière est recommandée aux personnes lors de l'utilisation de ce gel, s'ils doivent en particulier :

- Être en contact avec des surfaces métalliques, par exemple une voiture ou une installation d'essai,
- Travailler avec une flamme ou un point chaud,
- Être en contact avec des surfaces pouvant générer de l'électricité statique,
- Fumer ou vapoter,
- Utiliser un micro-onde, four ou plaque chauffante.

Pour cela, il est rappelé que, sauf impossibilité, l'utilisation de l'eau et du savon sont à privilégier.

Concernant le risque d'incendie, l'INRS attire l'attention des fabricants, intermédiaires et utilisateurs vis-à-vis du stockage du gel hydroalcoolique et du risque incendie associé lié à l'alcool, notamment en période chaude à bord des véhicules ou dans les locaux de stockage (ensoleillement direct, mauvaise isolation/ventilation), le gel pouvant s'évaporer 6 fois plus à 50 degrés qu'à 20 degrés.



ANNEXE 4: ATTENTION AU PORT DES GANTS

Source CPIAS Occitanie



Porter des gants au quotidien :
un geste à risque !



Mettre des gants pour les actes de la vie quotidienne empêche une bonne hygiène des mains et contribue à la contamination de l'environnement

Dans la vie quotidienne, une seule sécurité pour vos mains :



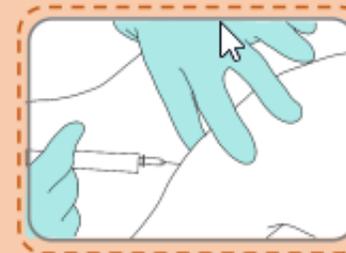
Lavage des mains ou
Friction hydro-alcoolique



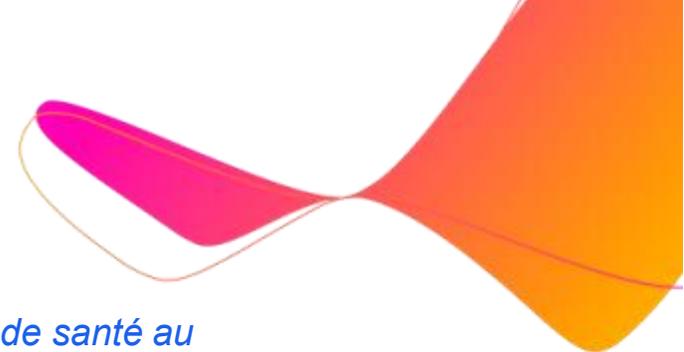
Nous touchons inconsciemment notre visage avec nos mains plus de 50 fois par heure



Les gants sont réservés aux professionnels de santé uniquement en cas d'exposition aux liquides biologiques pour créer une barrière momentanée : un soin = une paire de gant, toujours suivi d'une hygiène des mains



ANNEXE 5: PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE ET DE REPRISE



Le protocole national indique: « *Il revient, à l'entreprise, en lien avec le service de santé au travail, de rédiger préventivement une procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques* ».

La procédure Novaxiom, PRS-0002_A Procédure prise en charge symptômes Covid, intègre, en complément de cette prise en charge, les conditions de retour au travail.

La procédure Novaxiom et celles des clients doivent notamment s'appuyer sur le protocole national, « *protocole-national-sante-securite-en-entreprise__31_aout_2020* » Annexe 5.

Symptômes Covid 19



ANNEXE 6: EN SAVOIR PLUS



Beaucoup de sites fourmillent d'informations et de conseils, nous vous recommandons, si vous souhaitez en savoir plus:

- <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tests-et-depistage>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/>
- <http://www.inrs.fr/>
- <https://www.ars.sante.fr/>

CONCLUSION

Merci à tous pour votre engagement et le respect de ces consignes.

Les fonctions support se tiennent à votre disposition pour vous aider à les mettre en œuvre et répondre à vos questionnements.

Et surtout, à tous les



prenez soin de vous et de vos proches.